

PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION FEMININE

Réunion du mardi 6 décembre 2022

Président : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **MM. Jacques Olivier – Pascal Rousset – Régis Rubies**

Excusé : **M. Morad Gueddari**

Absents : **MM. Jean Brzozowki – Fabrice Garlaschi -- Mickael Guillamot**

Le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

FÉMININES A 8

⚽ Poule B

CANET AS 1/SUR HERAULT FO 1

Du 4 décembre 2022

Est reportée au 11 décembre 2022

(Terrain impraticable)

FÉMININES U15

⚽ Poule A

COURNONSEC BS 1/JACOU CLAPIERS FA 1

Du 3 décembre 2022

Est reportée au 14 décembre 2022

(Terrain impraticable)

⚽ Poule B

ST JEAN VEDAS 1/FC 3MTKD 1

Du 3 décembre 2022

Est reportée au 14 décembre 2022

(Coupe Occitanie)

POINT PLATEAUX

La commission réfléchi à une solution concernant l'organisation des plateaux obligatoires à la rentrée 2023 (U8F, U11F, U13F à 5) entre 15 et 18 journées de plateaux pour 15 clubs. (Estimation)

PLATEAUX U13F

Les plateaux du samedi 3 décembre 2022 qui ne se sont pas déroulés, sont reportés au mercredi 14 décembre 2022 à savoir ;

Organisateurs : **CŒUR HERAULT, RC ST JEAN VEDAS, RCO AGDE**

Voici les résultats provisoire (en attente des plateaux ci-dessus) et en attente des scores de la journée 1 du plateau de l'ASPPT MONTPELLIER.

CLASSEMENT BRASSAGE U13F						
Poule A						
	J1	J2	J3	J4	TOTAL	CLASSEMENT
RCO AGDE	9	1	4	0	14	3
AS MEDITERRANEE 34	5	8	0	0	13	4
ES CŒUR HERAULT	1	2	1	0	4	6
AS BEZIERS	7	7	6	0	20	1
FC LESPIGNAN VENDRES	1	4	2	0	7	5
FC THONGUE LIBRON	6	7	3	0	16	2
En attente des résultats de la J4 plateaux annulés à Fontès et Agde - cause d'intempérie report au mercredi 14 décembre 2022.						
Poule B						
	J1	J2	J3	J4	TOTAL	CLASSEMENT
FC SETE 34	2	2	9	0	13	3
MHSC	6	6	9	3	24	1
AS LATTES	-1	-1	1	0	-1	6
JACOU CLAPIERS FFA	7	6	6	2	21	2
RC ST JEAN VEDAS	6	3	3	0	12	4
MEZE STADE FC	1	0	5	-1	5	5
En attente des résultats de la J4 plateau annulé à St Jean de Vedas - cause d'intempérie reporté au mercredi 14 décembre 2022.						
Poule C						
	J1	J2	J3	J4	TOTAL	CLASSEMENT
PI VENDARGUES	0	6	0	5	11	6
ASPTT MTP	0	9	9	7	25	1
ST CLEMENT MONT	0	5	4	6	15	3
GC LUNEL	4	4	4	1	13	5
ST AUNES	2	1	2	9	14	4
FC SUSSARGUES	9	8	4	1	22	2
En attente des résultats de la J1 score non transmit sur la feuille de plateau de l'ASPTT Mtp,						

Dans l'éventualité où la commission n'a pas les scores ni les 3 feuilles de plateau, les scores resterons à 0.

CALENDRIER U18F

La phase 1 du championnat U18F s'est terminée le 26 novembre 2022.

La phase 2 sera composée d'une poule unique de 7 équipes, en matchs aller ;

AIMARGUES ST O 1
AS LA GRANDE MOTTE 1
AS MEDITERRANEE 34 1
B. CEVENNES GANGEOISE 1
CASTELNAU CRES 1
FC THONGUE LIBRON 1
JUVIGNAC AS 1
MAURIN FC 1

Le calendrier est le suivant ;

21 janvier 2023 : journée 1

28 janvier 2023 : journée 2
11 février 2023 : journée 3
11 mars 2023 : journée 4
25 mars 2023 : journée 5
15 avril 2023 : journée 6
13 mai 2023 : journée 7

Une journée de futsal sera prévu le samedi 14 janvier 2023.

FORFAITS

US LUNEL 1

51130.1 – Féminines à 8 (A) du 4/12/2022
A Sussargues

Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe SUSSARGUES FC 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe LUNEL US 1 avec amende de 40€ pour en reporter le bénéfice SUSSARGUES FC 2 à l'équipe sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club LUNEL US.

ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

VIL. MAGUELONE 1

25001463 – Féminines à 8 du 4/12/22
Amende : 5 € (banc)

Prochaine réunion le mardi 20 décembre 2022.

Le Président,
Pascal Lefevre

Le Secrétaire,
Jacques Olivier